



Lancée en 2022 par la Fédération BTP Rhône et Métropole, la Lettre E se veut autant, pour nos adhérents, un outil d'aide à la décision qu'un support d'information et une mise en valeur de nos savoir-faire, alliée à une prise de parole par des témoins experts et des élus.

Première initiative de ce type émanant d'une fédération professionnelle du BTP, la Lettre E a abordé des sujets qui figurent au rang des grandes priorités du moment pour nos adhérents. Elle a aussi permis de montrer à nos partenaires institutionnels et à l'ensemble de nos parties prenantes un véritable état de l'art de la mobilisation de nos entreprises sur le climat. Un grand nombre d'entre elles réfléchissent, s'engagent, innovent... et ce depuis longtemps. Il était important de mettre cette mobilisation en lumière ainsi que la responsabilité avec laquelle le secteur a pris conscience de la nécessité d'agir.

Jusqu'ici adressée par courrier à nos adhérents et disponible en ligne sur notre site, la Lettre E sera désormais également encartée dans Nouveau Lyon, un partenariat qui a du sens dans un contexte où la synergie entre les acteurs de l'acte de construire est plus que jamais essentielle.

Ce numéro est consacré à un sujet devenu prégnant : l'adaptation au changement climatique, qu'il s'agisse de réduire notre impact et de modifier nos pratiques, ou d'accompagner les maîtres d'ouvrage confrontés à ces mêmes problématiques. Solutions, financements, nouveaux usages... ces pages ouvrent les champs des possibles face à un contexte toujours plus contraint et incertain.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Norbert Fontanel, Président de BTP Rhône et Métropole

La lettre E : accompagner nos adhérents face aux grands enjeux éco-citoyens

E comme... Environnement, Éco-citoyenneté, Écologie, Économie... Découvrez la diversité des thématiques traitées autour de ces enjeux. La liste des numéros parus à ce jour figure ci-dessous, ils sont en accès libre sur notre site : www.btp rhoneetmetropole.fr/lettre

#1 | Janvier/Février 2022 ___ Mobilité : Transports, déplacements urbains

#2 | Avril/Mai 2022 ___ Les déchets : recyclage et économie circulaire

#3 | Septembre 2022 ___ Préserver la ressource en eau

#4 | Janvier 2023 ___ L'énergie

#5 | Mai 2023 ___ L'acceptabilité des chantiers

#6 | Septembre 2023 ___ Le logement en crise

#7 | Mars 2024 ___ La biodiversité : la ville et la vie

#8 | Juin 2024 ___ Le parcours Terra BTP

Hors-série | Décembre 2024 ___ À la Vie !

Rapport de restitution du 1^{er} parcours Terra BTP

BTP Rhône et Métropole : 160 ans au service des adhérents

BTP Rhône et Métropole fédère des entreprises de tous métiers du Bâtiment et des Travaux Publics, et de toutes tailles, des artisans, TPE, PME aux groupes nationaux, assurant ainsi la représentativité de toute la diversité du tissu économique du secteur sur son territoire.

Acteur majeur de la défense des intérêts de ces entreprises, l'organisation professionnelle est reconnue comme l'interlocuteur de référence des donneurs d'ordre, partenaires institutionnels et économiques du Rhône et de la Métropole de Lyon.



LA LETTRE



LA LETTRE éco-citoyenne du BTP

LA THÉMATIQUE DU MOMENT |

L'adaptation au changement climatique

Avril 2025

N°9

teambtp

Les aides et dispositifs

L'adaptation au changement climatique a un coût, et même plusieurs. Réalisation de son empreinte carbone, mise en œuvre des actions qui en découlent - mise en place d'une filière de gestion des déchets, travaux de rénovation énergétique, renouvellement de sa flotte de véhicules..., entre les contraintes légales et les nécessités fonctionnelles, la liste est longue.

Les entreprises ont différentes aides à leur disposition, mais leur disparité nécessite souvent un appui expert : entre les aides nationales qui évoluent avec les réglementations et les lois de finance, et les dispositifs locaux portés par les collectivités, il n'est en effet pas toujours évident de s'orienter.

Pour aider nos adhérents à s'y retrouver dans l'ensemble des aides proposées (locales, nationales voire européennes), la Fédération dispose d'outils et de services dédiés qui peuvent baliser les parcours à suivre. Selon les thématiques, elle s'appuie également sur ses partenaires comme les conseillers France Rénov (ALTE 69 et ALEC Lyon) ou les chambres consulaires (CCI et CMA).

Pour la recherche, de nombreuses ressources sont disponibles en ligne :



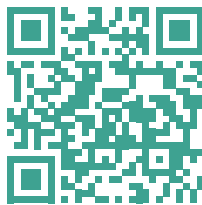
Scannez ces QR codes avec votre smartphone pour accéder directement aux sites web.

L'ADEME



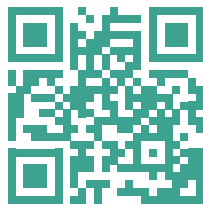
agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres

LA BPI



bpifrance.fr/nos-solutions

LA CCI



les-aides.fr

LA CMA



cma-auvergne-rhonealpes.fr/cma/cma-lyon-rhone/

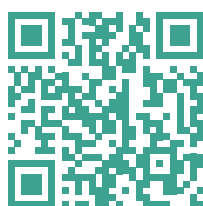
LA RÉGION AURA



auvergnerhonealpes.fr/aides

En matière d'outils, citons deux exemples dans les domaines de l'énergie et de la mobilité :

➤ Dans le domaine de la mobilité, difficile de s'y retrouver entre les différentes solutions de motorisations, la cartographie des points de ravitaillement, le panorama des aides... Pour guider ses adhérents, la profession, via la CERC Auvergne-Rhône-Alpes, propose l'outil inédit MyMoov disponible en ligne : mobilite.cercara.fr



mobilite.cercara.fr



prim3e.fr

© DR



➤ Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, une aide particulièrement intéressante est celle des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie).

Ce dispositif encadré par l'État engage les fournisseurs et distributeurs d'énergie à financer des travaux de rénovation énergétique dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.).

Toutes les entreprises sont éligibles au dispositif, les montants des aides étant variables selon le projet.

Pour faciliter l'appropriation des CEE par les entreprises, la Fédération a développé un dispositif national permettant à ses adhérents de bénéficier de partenariats pré-établis : prim3e.fr



© DR



**Kathie
Werquin-
Wattebled**

Banque de France
Directrice régionale
Auvergne-Rhône-Alpes

**L'indicateur
climat
que nous
développons
depuis 2024
(...) s'inscrit
dans notre
mission
de service
public, afin
d'aider les
entreprises
de plus
petite taille.**

Le nouvel indicateur climat de la Banque de France

Mis en place en 2024, cet indicateur permet aux entreprises de se positionner sur leur trajectoire de décarbonation.

Comment la question du climat est-elle venue s'intégrer dans l'activité de la Banque de France ?

Notre métier porte sur la mise en œuvre de la politique monétaire, la gestion des liquidités, le pilotage du niveau de taux. Nous avons aussi une mission de supervision des banques avec l'ACPR (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

A priori, le climat est un enjeu de société qui est plus du ressort des gouvernements, des parlements, mais ce sujet est devenu tellement global, systémique, que nous nous sommes rendu compte qu'il nous concernait à différents titres, notamment celui de la stabilité financière.

Dans les faits, si des banques prêtent à des entreprises qui ne sont pas « durables » sur le plan climatique, par exemple implantées en zone inondable, ou qui font de mauvais choix stratégiques sur ce plan, nous nous retrouvons avec ce que nous appelons des « actifs échoués ». Nous nous sommes donc lancés sur cette question car elle fait désormais partie de notre cœur de métier : aujourd'hui, la Banque de France est pionnière sur le climat et s'est également engagée *via* sa propre politique RSE.

En quoi consiste le nouvel indicateur Climat que la Banque de France a mis en place ?

À l'échelle européenne, la CSRD* impose réglementairement aux grandes entreprises de publier leurs éléments extra-financiers, notamment ceux relatifs à leurs engagements climatiques.

En France, nous appliquons déjà une cotation

financière pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus de 1,250 M€. L'indicateur climat que nous développons depuis 2024 sur un échantillon de 2 000 entreprises de trois secteurs avant de le généraliser d'ici à 2027, s'inscrit dans notre mission de service public, afin d'aider les entreprises de plus petite taille. Il ne s'agit nullement de les sanctionner, mais de leur permettre de se positionner dans leur secteur d'activité. C'est une démarche entièrement gratuite et indépendante.

Comment est-il déterminé ?

Cet indicateur est basé sur trois critères :

- **le risque physique**, qui porte sur l'évaluation de l'adaptation de l'entreprise aux aléas climatiques auxquels elle est directement exposée ;
- **la transition**, en partenariat avec l'ADEME afin de regarder si les entreprises des secteurs concernés respectent leurs enjeux de décarbonation au regard notamment des accords de Paris ;
- **la maturité**, un indicateur plus qualitatif apprécié à dire d'expert, qui se fonde sur la manière dont les dirigeants se sont emparés du sujet. À partir de cet indicateur sera constituée une base de données, Fibec, que tous les financiers pourront consulter. Pour un chef d'entreprise, qui a peu de temps à consacrer à ces questions mais souvent d'énormes enjeux, c'est une aide qui lui permettra à la fois de gagner du temps et de valoriser son image auprès de son banquier.

* *Corporate Sustainability Reporting Directive*



Investir pour l'avenir

>> Les entreprises du BTP n'ont pas attendu l'urgence climatique pour s'engager sur le sujet. Elles ont investi tous les champs qui les concernent : réalisation d'empreintes carbone, adaptation des flottes de véhicules, gestion des déchets et réemploi des matériaux, travaux de rénovation de leurs sièges, actions de formation et de sensibilisation en interne... Récemment, le parcours Terra BTP, co-construit avec l'Institut CEC, a insufflé un nouvel élan à cet engagement. Les 17 entreprises de la première session 2023-2024 ont ouvert une voie de transformation, qui devrait être largement suivie dans les années à venir par les différents acteurs de la filière sur le territoire.



> Être en avance sur les mutations

Fondée en 1957, Blanchard & Blazquez est une entreprise de plomberie/génie climatique implantée à Rillieux-la-Pape. Gérée depuis quinze ans par la famille Chauvel, elle emploie une trentaine de salariés.

Elle se positionne sur les marchés privés et publics, pour des secteurs diversifiés : l'hôtellerie, le médical, l'industrie et le tertiaire.

« L'impulsion est venue de la direction qui, non seulement, ne veut pas être attentiste sur les mutations mais souhaite plus encore être en avance : nous sommes donc engagés dans les transitions numérique, environnementale... Nous sommes une entreprise familiale, cet engagement vient d'une appétence personnelle en accord avec nos valeurs, mais aussi d'un devoir d'être prospectifs pour emmener l'entreprise vers l'avenir.

Concernant l'adaptation à la transition climatique, nous avons débuté par mettre en place une politique RSE, de premiers audits puis lancé en 2023 notre bilan carbone, qui nous a fait entrer dans le vif de cette transition. Nous essayons d'intégrer cette sensibilisation en interne, en posant de premiers jalons climatiques comme la fresque de l'Eau que nous avons fait faire à l'ensemble de nos salariés.

Pour aller plus loin vers une transition durable et complète, nous avons intégré fin 2024 la 2^e session du parcours Terra BTP, un parcours inspiré

> De nouveaux défis à relever

« Après le parcours Terra BTP, nous avons enchaîné avec la réalisation de notre bilan carbone avec WeCount, qui nous a permis de nous apercevoir que 90% des émissions de l'entreprise provenaient des matériaux que nous achetions. Le gros défi, pour décarboner notre activité, est donc de répertorier et de classer les matériaux que nous utilisons en fonction de leur bilan carbone et dse sensibiliser nos clients pour aller vers des solutions plus vertueuses. C'est un défi passionnant, mais compliqué : nous aimerions ainsi proposer en isolant avec du chanvre – un matériau très intéressant qui demande peu à la ressource en eau – ou du coton, mais ces derniers ne sont pas répertoriés dans les DTU et les Avis techniques. C'est aujourd'hui l'un de mes chevaux de bataille au sein de la Fédération : alerter et sensibiliser maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre pour tenter de lever ces blocages. » **François Reppelin, Directeur, Reppelin Entreprise**



La RSE : un levier du changement

Dans la continuité du concept de développement durable dont elle reprend les trois piliers – **environnemental, social, économique** –, la responsabilité sociale (ou sociétale) des entreprises (RSE) a fait son chemin dans les organisations.

Son principal frein réside dans le passage à l'acte : poser des principes et se faire certifier ISO 26000 ne sont pas suffisants pour emporter l'adhésion des salariés. Pour être efficace, la RSE doit être déployée de manière concrète, comme un discours de preuves. C'est pourquoi il est essentiel que toute démarche soit d'abord incarnée à tous les échelons de l'entreprise, relayée par des ambassadeurs, de la direction aux chefs d'équipe. Il importe également, en amont, de se questionner sur le sens : pourquoi se doter d'une politique RSE (au-delà du fait de produire des indicateurs extra-financiers que les banques réclament désormais de manière quasi systématique) ?
Quels sont les enjeux, les buts recherchés ?

Une fois les objectifs précis définis, la RSE devient un cadre structurant : elle permet d'élaborer des plans d'action concrets, champ par champ. Elle peut ainsi être un puissant levier de changement et de performance, si elle embarque toute l'entreprise grâce à des méthodes collaboratives. Les fresques (du Climat, de l'Eau, etc.) sont ainsi devenues des outils classiques d'embarquement des salariés. Au-delà, il s'agit de convaincre par des résultats en donnant les moyens de les obtenir. Des TPE aux groupes, la RSE peut poser les bases d'un langage commun et surtout devenir le socle d'un désir d'avenir partagé.

de la Convention des Entreprises pour le Climat conçu spécifiquement pour la Fédération BTP Rhône et Métropole.

Le bilan carbone nous a permis de constater que nous avons bien intégré les écogestes du quotidien : réguler le chauffage et la climatisation, gérer les déchets de nos repas... Nous avons aussi pris conscience de l'impact carbone de certains de nos matériaux, nous savons répondre à des demandes de nos clients sur les dispositifs potentiels de réutilisation des matériaux.

Là où nous voyons que les choses bougent dans le bon sens, c'est par exemple notre établissement bancaire qui sollicite notre bilan carbone dans le cadre de la procédure de transmission d'entreprise que nous avons engagée. Autre indicateur fort : pour la première fois, sur une opération de réhabilitation en tertiaire, un client nous a demandé de mettre en place une reprise d'usage des eaux grises. Comme les labels et certifications qui se sont aujourd'hui systématisés, ce type de demande, dans quelques années, se retrouvera sur tous les chantiers.

Dans notre secteur, nous ne faisons pas partie des pionniers, mais sommes parmi les premiers, de ceux qui gardent les yeux et les oreilles bien ouverts pour lancer des actions concrètes, bien présents au démarrage de cette amorce de transition. »

Audrey Chauvel, Responsable RH & QSE, Blanchard & Blazquez



Accompagner nos clients dans la transition climatique

>> Les entreprises du BTP jouent un rôle clé dans la chaîne de la transition climatique : ce sont elles qui mettent en œuvre, concrètement, les équipements, infrastructures, dispositifs participant de cette transition.

Rénovation énergétique, réparation des réseaux de distribution d'eau, refonte de l'éclairage public...

Les savoir-faire à l'œuvre se déploient autour de deux axes principaux : le bâti et les territoires, au service des maîtres d'ouvrages publics et privés.

> Éclairage public et biodiversité

« Aujourd'hui, l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité est mieux pris en compte, notamment les ruptures de continuité écologique qu'elle peut créer la nuit. Pour bien comprendre ces problématiques et les intégrer dans nos offres, nous avons travaillé sur la base de la méthodologie de l'Office de la biodiversité qui vise à préserver et restaurer des réseaux propices à la vie nocturne, avec la Fédération nationale de l'Environnement qui a été chargée de missions nationales sur ces sujets.

Le principe consiste à identifier des secteurs à fort enjeu – forêts, espaces verts, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques en environnement urbain – pour ensuite localiser des points de conflits entre trames vertes et bleues et notre éclairage artificiel afin de bien positionner nos points d'éclairage.

Dans le cadre d'études d'un marché de performance énergétique, nous avons ainsi mis en place un certain nombre d'actions sur plusieurs zones de conflits : abaissement du niveau d'éclairement, coupures la nuit en secteur résidentiel.

L'arrivée de la LED a changé la donne avec une consommation énergétique des villes globalement optimisée, mais aussi un meilleur indice de rendu des couleurs qui permet une meilleure perception visuelle nocturne et donc un éclairage plus bas : nous sommes force de proposition pour promouvoir un bon équilibre entre l'esthétique, la sécurité, le respect de la biodiversité et l'économie.

L'intérêt est de pouvoir réaliser ces études en amont afin qu'elles soient intégrées dans un coût global, c'est un investissement qui va s'avérer gagnant pour l'avenir. Ce qui est intéressant dans cette démarche, c'est qu'elle va plus loin que ce qui est imposé par la réglementation. Elle illustre aussi une vraie coopération entre les acteurs : la collectivité concernée, le secteur privé, le secteur associatif.»

**Nicolas de Malherbe, Directeur VINCI Énergies France
Infras Méditerranée Centre-Est**



© Adobe Stock

> Ne plus attendre d'être en stress hydrique pour réparer les réseaux

« Nous intervenons pour réparer les fuites, changer les conduites en mauvais état afin d'améliorer le rendement des réseaux, avoir un impact sur leur durabilité et assurer la continuité du service en eau potable. Cela représente 20 à 25 km par an mais reste en dessous de ce que nous devrions faire pour garantir partout des canalisations en bon état et l'assurance que tout le monde peut avoir de l'eau rapidement.

Nous avons subi une grosse canicule en 2023 mais avons été plutôt épargnés en 2024. Dès que l'on est moins en tension, les priorités changent. Ce serait bien de ne plus attendre d'être en stress hydrique mais, confrontée aux réalités budgétaires, la situation n'est pas évidente.

La Métropole réfléchit à d'autres moyens de captage, ce sont des sujets qui avancent mais nécessitent beaucoup d'études, donc du temps. Sans oublier les infiltrations des eaux usées, qui se voient encore moins et présentent en conséquence des risques de pollution plus élevés. »

Johann Fourrier, Directeur, Albertazzi

> Sortir des dogmes pour proposer à chaque client la meilleure solution

« L'approche de la Fédération est factuelle : elle considère chaque cas comme un cas particulier. Nous nous devons de proposer à chaque client la meilleure solution pour le remplacement de son système de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

En conséquence, nous n'avons aucun dogme, chaque énergie a ses avantages et ses défauts.

L'électricité s'inscrit dans un système de production complexe.

Le gaz, fort émetteur de CO₂, peut en revanche être considéré comme une énergie « propre » en termes de particules. Et, aujourd'hui, le kw/h de gaz coûte deux fois moins cher que le kw/h électrique. Une chaudière à gaz à très haute performance énergétique reste plus avantageuse que le tout-électrique prôné par les pouvoirs publics. Et l'avenir est porté par le développement du gaz « vert », la méthanisation à partir de déchets organiques, et celui de l'hydro-

gène, qui peut être stocké dans des réserves compatibles de gaz et intégré jusqu'à hauteur de 20 % dans les réseaux gaz.

La règle de base reste l'analyse thermique des besoins du bâtiment. Là, nous nous devons d'avoir une qualité de conseil et de préconiser la bonne solution même si elle ne fait pas appel à nos métiers. Pour une passoire thermique, il s'agit d'abord de revoir l'isolation avant de vendre une chaudière, et donc de conseiller de commencer par remplacer les fenêtres, isoler les combles...

Sur le marché de la rénovation énergétique, les professionnels ne doivent plus être dogmatiques et se former pour élargir leur capacité de conseil. Ils doivent désormais s'adapter pour être capables de proposer des solutions globales. »

Eric Bouvard,
PDG Entreprise Bouvard, Président section équipement techniques de BTP Rhône et Métropole



© DR

> Le confort d'été, nouvelle donne de l'isolation par l'extérieur

« L'activité d'isolation thermique par l'extérieur existe depuis longtemps mais s'est beaucoup développée ces dernières années : nous faisons beaucoup plus de chantiers d'ITE que de ravalement. Ce n'est pas lié directement au changement climatique, mais à l'évolution de la réglementation comme le DPE, les étiquettes attribuées aux logements, notamment les F et G qui en ont fait passer de nombreux dans la catégorie des « passoires thermiques » qu'il n'est plus possible de louer ou de vendre. Autre évolution, depuis deux/trois ans : les travaux visant à avoir des bâtiments économes en énergie de chauffage prennent aussi désormais en compte la problématique du confort d'été. Les solutions passent donc par des matériaux isolants biosourcés à forte inertie qui répondent à ce double enjeu, comme la fibre de bois.

Plus épais que les isolants classiques, ces matériaux sont plus difficiles à mettre en œuvre et doivent être protégés des intempéries, ce qui se traduit par des coûts plus élevés, dans un contexte économique tendu où les entreprises ont besoin de remplir leurs carnets de commandes. Des subventions sont possibles, de manière locale, mais aussi très disparate, en fonction des collectivités. »

François Reppelin, Directeur, Reppelin Entreprise

Conformité réglementaire et flexibilité conjoncturelle

>> Les enjeux climatiques imposant *a minima* de s'adapter, voire d'engager des dynamiques de transformation, sont de deux ordres principaux : les obligations légales liées aux évolutions réglementaires et les contraintes externes, de différentes natures. Les premières fixent un cadre et, le cas échéant, peuvent ouvrir de nouvelles opportunités. Les secondes en revanche, par nature imprévisibles, demandent de l'anticipation et de la flexibilité.

Les obligations légales

Sectorielles, elles demandent aux entreprises d'observer des règles de plus en plus rigoureuses. La difficulté la plus importante réside dans leur caractère évolutif, qui impose de suivre de près les différentes réglementations. C'est le cas par exemple des « passoires énergétiques » visées par les DPE ou de la mise en place des ZFE.

Focus sur...

Les déchets La loi AGEC est venue renforcer un corpus législatif déjà étoffé. Les entreprises sont tenues d'observer une traçabilité maximale sur la gestion de leurs déchets (ou de leurs clients) et surtout de mettre en œuvre les actions contribuant à les réduire, les trier, à favoriser recyclage voire réemploi. Certaines applications restent encore perfectibles, à l'exemple de la filière REP PMCB (responsabilité élargie des producteurs de produits et matériaux de construction du Bâtiment) qui n'a pas encore produit toutes ses promesses.

L'énergie Le décret tertiaire de 2019 (ou DEET, dispositif éco-énergie tertiaire) concerne les propriétaires et locataires de bâtiments dont la surface d'exploitation est supérieure à 1000 m². Il fixe des objectifs de réduction des consommations à différentes échéances obtenus *via* des interventions qui peuvent ouvrir de nouveaux marchés pour les professionnels : améliorer la performance énergétique des bâtiments, installer des équipements performants.

La biodiversité Sa prise en compte est désormais obligatoire pour les grands projets d'infrastructures. La Ville de Lyon a quant à elle repris à son compte le plan Hirondelles et martinets de la Métropole de Lyon, qui vise à détecter la présence de nids avant toute opération de démolition ou rénovation.

Les contraintes externes

Les aléas météorologiques : ils sont de plus en plus marqués avec des pics de chaleur, voire des canicules qui durent plus longtemps et dont les températures s'intensifient, des intempéries provoquant des inondations, des vents trop forts qui rendent plus difficiles voire impossibles la tenue des chantiers...

Les pics de pollution dus à une dégradation de la qualité de l'air : particules fines du chauffage hivernal en milieu urbain, émissions liées aux transports sont les principaux facteurs. Les causes économiques, géo-politiques, sanitaires – conflits, enchérissement des cours des matériaux et des énergies, pandémie, etc.

Ces différentes contraintes ont un point commun : subies, elles n'offrent aucune prise. Mais leur impact sur le bilan n'est pas négligeable : jours non travaillés, hausse des coûts d'achats, etc. fragilisent la rentabilité, voire la pérennité des entreprises. La seule possibilité est de les anticiper pour pouvoir les traverser au mieux. Adaptation des horaires en période de canicule, des déplacements et des travaux en pic de pollution, réduction des consommations d'eau en période de sécheresse... sont désormais inscrits dans les pratiques.



Pour aller plus loin : Infraclimat, une nouvelle plateforme lancée par la FNTP pour accompagner les décideurs publics dans la gestion des aléas climatiques : infraclimat.com

#

teambtp

N°9 – Avril 2025 • Directeur de publication : Norbert Fontanel **Comité de rédaction :** Sylvie Blès-Gagnaire, Olivier Brunet, François Reppelin, Sophie Stradiotto, Oriane Viguier, Frédéric Wolf
Mise en page : maurencroixstudio.fr **Conception éditoriale et rédaction :** Anne-Françoise Sarger



Fédération
des Entreprises
du Bâtiment et
des Travaux Publics
du département
du Rhône et de la Métropole

Fédération BTP Rhône et Métropole Maison du BTP - 23, Avenue Condorcet 69100 Villeurbanne

Rejoignez l'aventure
Terra BTP !



Tél. : 04 72 44 15 00

mail : direction@btprhone.fr

web : www.btprhoneetmetropole.fr